



DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU COURS DU MOIS D'AOÛT 2023

Un enfant violé en commune et province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 01 août 2024 indique qu'en date du 16 juillet 2024, dans la nuit, sur la colline musave, commune et province kayanza, H. N, âgé de 7ans, a été violée par un homme non identifié. Selon la victime, il dormait avec Donate Kubwayo, sa belle-mère, et un homme est venu dans la chambre portant une longue veste et a violé l'enfant. L'enfant a beau crié mais sa belle-mère n'a pas même bougé d'un pouce pour sauver l'enfant. Selon la même victime, l'homme a terminé son affaire et est parti. Le lendemain, la belle-mère a terrorisé l'enfant de se taire mais comme la victime souffrait beaucoup, elle a appelé sa mère qui l'a amené à l'hôpital kayanza pour des soins médicaux. Les médicaments ont été livrés pour la protection de l'enfant mais la mère a manqué 30.000f pour payer l'expertise médicale. La mère a manqué des preuves sur ce viol pour aller contacter la justice car elle pense que la belle-mère connaît le présumé auteur.

Un enfant violé en commune et province Kayanza

En date du 31 juillet 2024, sur la sous-colline Gati, colline Musave, commune et province Kayanza, D. A, âgé de 4 ans, scolarisée dans la deuxième année maternelle à l'ECOFO rwesero, a été violée par Mbonimpa, marié, commerçant du charbon en ville de Kayanza près du monument de l'UPRONA. Selon les parents de la victime, l'auteur du viol a trompé la victime de lui accompagner chez elle pour lui faire à manger et elle l'a introduite dans sa chambre et l'a violée. La victime l'a dit à ses parents et les examens médicaux ont confirmé le viol. Le lendemain, Les parents ont demandé un mandat d'arrêt à Isaac Ningabira, procureur de la République Kayanza et Mbonimpa a été arrêté par une équipe des policiers. En date du 02 aout 2024, les parents de la victime ont été surpris de voir Mbonimpa, sa femme et leurs amis célébrer qu'il a été relaxé. Les parents de la victime ajoutent qu'ils ont été convoqués par le procureur de la République à Kayanza qui leur a dit que l'auteur de la victime n'a pas de sexe masculin. Les voisins de Mbonimpa disent que celui-ci ne cesse d'être attrapés avec des femmes des autres et qu'il est libéré après avoir donné une somme d'argent non moins inférieure à 500.000fbu.

Une femme violée et par après morte en commune et province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 août 2024 indique qu'en date du 25 juillet 2024, dans la nuit, au centre-lieu de Rusengo, sur la colline Gisoro, commune et province Ruyigi, J. B., âgée de 25 ans, célibataire et ayant 2 enfants, a été victime de viol sexuel, à tour de rôle par 4 hommes extracteurs de l'or dont Jean Marie Barinakandi et Martin Nsengiyumva, dans la maison de ces derniers et par conséquent, elle a trouvé la mort en date du 30 juillet 2024. Selon des sources sur place, il y avait à peine une semaine qu'elle venait d'accoucher et selon les données médicales, sa matrice avait été endommagée ce qui a causé sa mort. Quand elle s'est rendue à l'hôpital Cimpaye de Rusengo, elle a été transférée à l'hôpital de Kibuye mais sans succès.

Une femme blessée par son mari en commune Bugabira, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 août 2024 indique qu'en date du 4 août 2024, vers 17 heures, sur la sous-colline Mugombwa, colline Kiri, commune Bugabira, province Kirundo, Sandrine Ingabire, âgée de 31 ans, cultivatrice a été blessée à l'aide d'une machette par son mari Jean de Dieu Sibomana, âgé de 34 ans, cultivateur. Selon les témoins, le présumé auteur avait bu des boissons très alcoolisées et était dans un état d'ébriété. Sibomana a même risqué de tuer Issa Bucumi qui est venu au secours en le blessant à l'aide d'un fer à béton. Le présumé auteur a été arrêté par la police qui l'a acheminé à la PJ Kirundo et les deux victimes sont à l'hôpital de Kirundo.

Un enfant violé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 août 2024 indique qu'en date du 16 juillet 2024, sur la colline Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura, A.I, élève en 2^{ème} année à l'ECOFO Kirwati, âgé de 7 ans, a été violé par Omar Ngendakumana, marié, âgé de 48 ans, membre du parti CNDD-FDD, dans la maison de ce dernier. Selon des sources sur place, la victime a été violée quand elle allait chez le présumé auteur jouer avec les enfants de ce dernier. La victime a eu tous les soins nécessaires au centre Seruka. Quant au présumé auteur, il a été arrêté par la police et conduit au parquet de Bujumbura.

Une fille vivant avec un handicap mental violée en commune Rutegama, province Muramvya

En date du 8 août 2024, vers 17 heures, sur la colline Camumandu, commune Rutegama, province Muramvya, M.K., âgée de 16 ans, vivant avec un handicap mental a été violée par Jimmy Vyukusenge, âgé de 23 ans, cultivateur. Selon des sources sur place, le présumé auteur l'a croisée alors qu'elle venait d'une boutique de près de chez elle, et il lui a demandée de l'accompagner jusqu'à chez lui. Elle a accepté et a passé la nuit là-bas. Jimmy se préparait à se marier au mois de novembre prochain et sa maison était prête. C'est son proche qui a dénoncé aux chefs collinaires qu'il a logé avec cette voisine mentalement malade, et il a été arrêté le lendemain et conduit au cachot du commissariat communal.

Une fille engrossée par un exploitant des minerais en commune Kabezi, province Bujumbura

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 août 2024 indique qu'un cas de grossesse non désirée a été enregistré en date du 10 juillet 2024 sur la colline Ramba, commune Kabezi province Bujumbura. Selon des sources sur place, la victime, C.B.I âgée de 15 ans, élève à l'ECOFO Nyamugari, est pour le moment enceinte. La victime a profité de ses vacances d'été en exploitant le moellon et le gravier dans la rivière Mugere exploité par la coopérative CEMPRLA qui est sous la responsabilité de Thierry Baranzira et par après elle a fini par être engrossée par Dieudonné Habonimana, membre du parti CNDD-FDD, marié, âgé de 45 ans, lui aussi exploitant le moellon dans cette même rivière.

Une fille violée en commune et province Muramvya

En date du 13 août 2024, vers 17 heures, sur la colline Gakenke, zone Ryarusera, commune et province Muramvya, N. N, âgée de 15 ans, élève en 8^{ème} à l'ECOFO Gakenke a été violée par Fulgence Ndikumana âgé de 21 ans, cultivateur et membre de la milice Imbonerakure. Selon les témoins, la victime venait du marché de Mwizinga, zone Ryarusera et elle a croisé Fulgence, qui l'a accompagnée jusqu'au près d'une brousse à quelques 500 mètres de chez elle où le présumé auteur l'a forcée de faire les relations sexuelles. Selon les mêmes témoins, les voisins l'ont vue avec une grande tâche rouge sur sa jupe blanche et N.N a avoué qu'elle venait d'être violée par Fulgence. Comme Fulgence a appris qu'il était recherché, il a pris fuite vers un lieu inconnu et la victime a été conduite à l'hôpital de Ryarusera où les tests médicaux ont confirmé le viol.

Une femme battue en commune Gatara, commune Kayanza

En date du 14 août 2024, vers 19 heures, sur la sous-colline Gakenke, colline Muhingira, commune Gatara, province Kayanza, Chanella Irangabiye, âgée de 25 ans, mère de deux enfants et cultivatrice a été battue par son beau-père Daniel Masabarakiza de 57 ans, veuf. Selon des sources sur place, la victime s'est plainte en date du 15 août au CDRC qu'elle a été battue à coup de poing et de pieds par son beau-père la nuit quand il l'a trouvée chez elle à la maison alors que son mari Nicolas Miburo était dans la ville de Bujumbura où il fait le commerce. Selon les mêmes informations, Daniel Masabarakiza a battu sa belle-fille l'accusant d'avoir coupé un arbre dans son champ sans son autorisation mais la victime disait que son beau-père la harcèle sexuellement en la disant qu'il veut passer la nuit avec elle. Chanella Irangabiye a alerté la cheffe collinaire Marie Nshimirimana, la même nuit et sous l'influence des Imbonerakure de la colline dont Sadiki, Emmanuel et Athanase, l'affaire a été réglée à l'amiable. La victime a reçu une somme de 30.000fbu pour ne pas dire quoi que ce soit sur l'affaire surtout à son mari et ces Imbonerakures ont taxé une amende de 60.000fbu à Masabarakiza et ils ont dû acheter des caisses de bière et de vin de bananes au centre Mugumya de la même colline Muhingira la même nuit.

Une personne blessée en commune Kabarore province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 août 2024 indique qu'en date du 16 août 2024, sur la colline Yanza, commune Muruta, province Kayanza, Louis Ntahomvukiye de 40 ans, cultivateur a été tabassé par sa femme Dancille Mukeshimana de 28 ans cultivatrice et membre du

CNDD-FDD. Selon des témoins oculaires, le couple vivait dans de perpétuels conflits conjugaux car l'homme accusait sa femme d'infidélité et l'homme s'adonnait beaucoup à des boissons très alcoolisées comme refuge. En date du 16 août 2024 alors le mari est rentré tôt mais en état d'ébriété laissant sa femme au centre Yanza en train de prendre un verre au cabaret. Dancille, arrivée, à la maison vers 18 heures son mari lui a demandé de cesser avec son infidélité et la femme a pris la machette pour lui couper la tête. Le coup de machette a emporté une partie de son oreille. Dancille a été arrêtée et relaxée en date du 17 août par l'administrateur communal Muruta Audace Hacimana qui accusait l'homme de manquements à des responsabilités de la famille parce qu'il continue à s'enivrer sans donner quoi que ce soit à la maison pour la survie de la famille.

Une fille violée en commune Rango, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 août 2024 indique qu'en date du 15 Août 2024, sur la colline Nyabibuye commune Rango province Kayanza, vers 14 heures, D. I, âgée de 14 ans, élève en 7^{ème} à l'ECOFO Nyabibuye a été violée par Lambert Gahungu, âgé de 25 ans, motard et marié. Selon la victime, Lambert est allé lui rendre visite apportant deux Fanta et a profité de l'absence des parents pour la prendre par force dans la chambre. Selon la même victime, elle a crié puis l'entourage est venu au secours. Le présumé auteur a été arrêté et conduit à la station de la police communale de Rango et la victime a été évacuée vers le centre de santé de Gasenyi pour lui faire des soins.

Une fille violée en commune et province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 août 2024, indique qu'en date du 8 août 2024, dans le quartier Sanzu II, commune et province Ruyigi, vers 18 heures, E., âgée de 15 ans, travailleuse domestique a été violée par son patron surnommé Mututsi, professeur au Lycée Communal de Kigamba. Selon des témoins sur place, la victime a été violée quand la femme du présumé auteur n'était pas encore rentré. La victime a crié au secours mais l'acte a eu lieu malgré l'intervention des voisins car l'expertise médicale de l'hôpital de Ruyigi l'a attesté. Mututsi a été arrêté en date du 9 août 2024 et conduit dans la prison centrale de Ruyigi. Selon les mêmes témoins, le climat familial était mauvais entre sa femme et Mututsi car ce dernier ne donne pas de ration à sa femme, qui est enseignante.

Une fille violée en commune Itaba province Gitega

En date du 27 août 2024, vers 11heures, sur la colline Gihamagara, commune Itaba, province Gitega, K.R., âgée de 15 ans, élève en 8^{ème} à l'ECOFO Buhoro a été violée par Firmin Hakizimana, âgé de 35 ans, agent communautaire de Santé Animale, marié, père de deux enfants et membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le père de la fille a alerté les voisins en disant que ce Firmin vient de partir avec son enfant dans un lieu inconnu. Selon les mêmes sources, les agents de santé communautaire (Abaremeshakiyayo) ainsi que certains membres du Comité collinaire de Protection de l'enfant se sont mis à la recherche et ont trouvé Firmin et la fille dans un hôtel sis à Bugumbasha en train de faire des relations sexuelles. La victime a été transportée tout de suite à l'hôpital Kidonzi pour la protéger contre la grossesse et les IST tandis que le présumé auteur a été acheminé au cachot de la commune Itaba où il est détenu. Selon toujours les mêmes sources, des

arrangements à l'amiable seraient en cours pour que cet homme soit relâché, mais les défenseurs collinaires des droits de l'enfant à Itaba ont décidé de suivre le cas pour qu'il soit traduit en justice.

Une fille violée en commune et province Kayanza

En date du 26 août 2024, vers 10 heures, sur la colline Kinga, commune et province Kayanza, E.N., âgée de 20 ans a été violée par Adelin Havyarimana âgé de 47ans, féticheur. Selon la victime, elle s'était rendu chez ce féticheur pour qu'il lui donne du médicament contre les douleurs qu'elle avait dans le bas ventre, et cela a l'insu de ses parents. Le féticheur a versé le médicament dans la partie intime de la fille à l'aide d'une petite bouteille et l'a violé. Selon la même victime, elle a combattu pour échapper mais en vain. Elle a crié fort, et une personne qui était de passage a entendu les cris et a porté secours. Le féticheur a dit aux personnes qui étaient venu voir la situation qu'il était en train de la soigner mais la victime a démenti en avouant ce qui s'est passé. Arrivée à la maison, elle a été transportée à l'hôpital Kayanza par ses parents pour des soins médicaux. Les parents ont porté plainte chez l'OPJ Samuel Nsabimana. L'auteur a été arrêté par la police. La fille est maintenant sur les médicaments car l'expertise médicale a témoigné que la victime a eu une déchirure dans les parties génitales.